

Par David Kenfack, Secrétaire Exécutif du REBAC

Mesdames et Messieurs

Une fois de plus je vous souhaite la bienvenue à Limbe pour participer à l'atelier Liste Rouge. Je commencerais par m'excuser auprès de vous de l'absence du Directeur de l'IRD et du représentant régional du programme SEP qui devraient comme vous le savez co-présider l'ouverture de cet atelier.

Au cours des quatre jours qui suivent, nous avons la lourde responsabilité de créer formellement l'Autorité pour la liste rouge des Plantes d'Afrique Centrale » qui se traduit en Anglais « Central African Plant Red List Authority ». Cette autorité aura la tâche d'évaluer les risques d'extinction des espèces de plantes d'Afrique Centrale suivant les critères utilisés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Fondée sur une solide base scientifique, la Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil de référence le plus fiable sur l'état de la diversité biologique spécifique.

Dans notre sous-région, nous espérons que l'autorité que nous allons mettre en place mettra à la disposition des gouvernements, des organisations nationales et internationales impliquées dans la protection de la nature en Afrique centrale, des données scientifiques pouvant leur permettre de mieux conserver les plantes menacées dans la sous-région.

Cet atelier est financé par le programme Sud Expert Plante, et les fonds déboursés à travers l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD).

Le Programme « Sud Expert Plantes » comme vous le savez est une initiative du Ministère Français des Affaires Etrangères, dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). Ce programme concerne vingt-deux

pays d'Afrique subsaharienne, de l'Océan indien et d'Asie du Sud-Est. Il est construit autour de trois composantes : (i) formation et échanges scientifiques, (ii) appui aux institutions et aux réseaux, (iii) appui à la recherche.

L'atelier liste rouge organisé ici rentre dans le cadre des termes de référence de la composante 2 du SEP, intitulé **Appui aux institutions et réseaux** du SEP. Cette composante ayant pour objectif de renforcer la capacité scientifique des pays du Sud (en particulier ceux des régions tropicales), afin qu'ils puissent mieux connaître, mieux préserver et mieux valoriser de manière durable leur biodiversité.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre des activités de formation du Réseau des Botanistes d'Afrique Centrale (REBAC).

Le Réseau des Botanistes d'Afrique Centrale (REBAC) est un groupe à caractère scientifique, créé à la suite du Congrès AETFAT de Meise à Bruxelles (Belgique), en septembre 2000.

Le REBAC regroupe les botanistes originaires de 10 pays d'Afrique Centrale et qui ont pour objectif commun de promouvoir et de contribuer à :

- (1) L'étude et la connaissance des plantes d'Afrique Centrale;
- (2) L'échange de l'information botanique entre les pays membres;
- (3) La conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement;
- (4) Le renforcement et la facilitation des liens entre les botanistes de la sous-région d'Afrique Centrale;
- (5) Le renforcement des capacités.

Participent à cet atelier les spécialistes des grandes familles de plantes en Afrique Centrale, les personnes qui ont déjà une expérience en matière d'évaluation selon les critères IUCN et les « personnes Afrique » des différents herbiers occidentaux (Meise, Missouri, Paris, Wageningen) ayant une longue expérience en Afrique Centrale, les curateurs d'herbiers d'Afrique Centrale et Points Focaux du REBAC, ainsi que les membres des organisations nationales et internationales impliqués dans la protection de la nature dans la sous-région d'Afrique Centrale.

Au bout des quatre jours que va durer l'atelier, nos attentes sont les suivantes:

**Créer formellement le Central African Plant Red List Authority:** l'Autorité pour la liste rouge de l'Afrique Centrale sera formellement créée lors de cet atelier, avec nomination de ses membres, et si possible l'élaboration de sa stratégie.

**Sélection des taxa prioritaires pour les cinq premières années:** la priorité sera donnée aux espèces de plantes susceptibles d'être menacées d'extinction dans un proche avenir telles que les endémiques et les espèces surexploitées.

### **Rechercher des moyens de financement pour la liste rouge**

**Formation:** Les participants seront introduits aux catégories et critères de l'IUCN pour la liste rouge, l'utilisation du SIS/DEM et la cartographie sur Arc-view.

Il s'agit d'une tâche difficile, et je vous exhorte à donner le meilleur de vous-même afin que nous puissions parvenir à ces objectifs.

Sur ce, mesdames et messieurs, je déclare ouvertes les travaux de notre atelier intitulé

**VERS L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE ROUGE DES PLANTES D'AFRIQUE CENTRALE : PREMIERE REUNION DES EXPERTS**